

Marié en france sans papiers

Par hwhamza, le 23/11/2009 à 12:50

Bonjour,

je suis un tunisien je suis marié en france avec une tunisienne qui vive en france plus que 40 ans j'ai ma titre de sejour italien périmé j'ai un enfant en france et je suis en france sans papiers ya t'il une possibilité d'avoir ma carte séjour française merci en d'avoir répondre

Par **jeetendra**, le **23/11/2009** à **14:55**

[fluo]Service juridique de l'Association ADATE[/fluo] 5, place Sainte-Claire 38000 Grenoble tél.: 04 76 44 92 71 • fax: 04 76 63 80 10 service.juridique@adate.org

[fluo]GISTI[/fluo] 3, Villa Marcès 75011 Paris 01 43 14 84 84

[fluo]CIMADE[/fluo] 64, Rue Clisson, Paris - 01 45 55 22 10

Bonjour, votre situation au regard du Code de l'entrée et du séjour en France des étrangers est très délicate à résoudre, prenez contact avec les Associations ci-dessus, ils tiennent des permanences juridiques et pourront vous aider à résoudre votre cas, courage à vous,

cordialement.